

Novembre 2015

DEUXIEME SEANCE PLENIERE DU CONSEIL PARISIEN DE LA MUSIQUE

Contact presse : Barbara ATLAN - presse@paris.fr - 01.42.76.49.61

SOMMAIRE

Le Conseil parisien de la musique 5

8 grandes mesures prises par la Ville de Paris 6

Je me réjouis d'un nouveau mode de concertation qui traduit une intense collaboration entre la Ville de Paris et tout un secteur professionnel.

La Ville de Paris met en place des mesures immédiates et concrètes de soutien financier de plus de 3,15 M€ sur la mandature et d'accompagnement au bénéfice des artistes, des entreprises et des publics.

Cette nouvelle façon de travailler ensemble, que j'ai appelée de mes vœux, doit se poursuivre et s'intensifier.

C'est le sens de cette instance.

Anne Hidalgo,
Maire de Paris

La naissance du Conseil parisien de la musique est la concrétisation d'une volonté politique forte, celle de soutenir l'ensemble de la filière des musiques actuelles à Paris. Car si notre ville peut s'enorgueillir d'un dynamisme enthousiasmant et d'une réelle diversité musicale, elle se doit d'accompagner un secteur en proie à de profondes mutations.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de pouvoir annoncer des mesures concrètes qui poursuivent un objectif commun et partagé par tous : offrir le meilleur aux Parisiens et permettre à chacun de travailler et créer dans les conditions optimales.

Je remercie l'ensemble des membres de cette instance pour leur implication et leur contribution. Le dialogue que nous avons engagé pendant cette année est précieux, c'est ce qui nous permet de porter collectivement ces solutions aujourd'hui.

Bruno Julliard,

Premier adjoint à la Maire de Paris

Le Conseil parisien de la musique

Chaque année, Paris accueille plus de 36 000 concerts dans près de 700 lieux, et abrite 300 labels de musique. Pour maintenir et amplifier cette richesse et cette vitalité musicale, la Mairie de Paris a souhaité créer une instance de concertation afin d'accompagner la filière musicale parisienne dans une période forte d'enjeux et de contraintes liées notamment à la mutation numérique.

Ainsi en novembre 2014, Anne Hidalgo présidait la première séance plénière du Conseil parisien de la musique, à l'Hôtel de Ville. Cette instance rassemble l'ensemble de la filière musicale parisienne : les fédérations et opérateurs représentatifs -ves des producteurs, des salles, des labels, des éditeurs et des disquaires parisiens, mais aussi les syndicats, les sociétés civiles, les associations musicales parisiennes, les conservatoires municipaux, ainsi que la Région Ile-de-France et l'Etat.

Espace de dialogue entre la Ville et les professionnels du secteur des musiques actuelles, le Conseil parisien de la musique doit permettre aux publics de bénéficier d'une offre musicale la plus diverse possible, et garantir aux professionnels du secteur les meilleures conditions d'exercice de leurs activités.

Pendant un an les membres du Conseil parisien de la musique se sont réunis lors de séances de travail, organisées autour de 4 axes thématiques majeurs :

- L'économie du spectacle vivant musical à Paris
- Le parcours de l'artiste : de la formation à l'emploi
- La visibilité et la valorisation de la filière musicale parisienne
- Conseil parisien de la musique et Conseil parisien de la nuit : les enjeux communs.

8 grandes mesures prises par la Ville de Paris

L'engagement important des professionnels dans les différents groupes de travail a permis de nourrir les contributions et d'aboutir à des mesures solides et concrètes. **Afin d'accompagner au mieux les acteurs de ce secteur dans des actions d'intérêt général à Paris, plusieurs grandes mesures sont annoncées par Bruno Julliard :**

Soutenir la filière musicale et notamment l'économie des salles de musiques actuelles

- **Un plan d'investissement d'ampleur : 2,5 M€ sur la mandature, soit 625.000€ par an à l'attention des lieux de musiques actuelles** pour la réalisation de deux types de travaux : l'insonorisation des lieux et la mise en accessibilité.

« Cette mesure est intégrée au plan de soutien aux commerces et entreprises culturels. Toutes les mesures proposées d'aide aux salles de musiques actuelles sont primordiales pour soutenir ces entreprises garantes de la diversité de l'offre culturelle parisienne », **Laurence Goldgrab**, conseillère déléguée auprès du Premier adjoint, en charge des questions relatives aux entreprises culturelles.

- **Un dispositif de soutien en fonctionnement aux salles parisiennes, d'un montant de 600 000€ sur la mandature, soit 150 000€ par an en moyenne.** Ce financement devra permettre de soutenir des activités de production et de diffusion relevant de l'intérêt général (soutien à l'émergence et à l'indépendance, prise de risque et diversité musicale, etc.).

Ces deux dispositifs s'inscriront dans le cadre d'une convention avec le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV).

- **Le principe d'une exonération de la Contribution Economique Territoriale (CET) à Paris pour les salles de musiques actuelles est envisagé par la Maire de Paris.** Cette exonération doit cependant se faire sur des critères précis pour répondre à des enjeux de politique publique et doit donc faire l'objet de discussions avec l'Etat

pour préciser les conditions de sa mise en œuvre. Une expertise est également demandée pour en faire bénéficier les disquaires indépendants.

- **La mise en place en 2016 d'une journée d'information et d'accompagnement au réseau des musiques actuelles** afin de faciliter l'accès aux outils économiques existants (dispositifs parisiens en lien avec la BPI, Paris Initiative Entreprise ou France Active Garantie).

Défendre l'emploi et accompagner les artistes

- **L'adhésion de la Ville de Paris au GIP Cafés culture et une participation à hauteur de 50.000 €** proposées au Conseil de Paris de novembre 2015. Ce fonds national d'aide à l'emploi artistique croise financements publics et privés et permet ainsi de prendre en charge une partie des coûts salariaux liés à l'emploi artistique dans les cafés de moins de 200 places (catégorie N5). L'adhésion de la Ville de Paris a pour objectif de soutenir le gisement d'emplois artistiques dans le respect de la réglementation sociale et de la diversité des pratiques, tout en contribuant au dynamisme économique et à la structuration de la filière des cafés-concerts.

« Je suis heureux du soutien de la Ville aux salles et aux cafés-concerts, et à travers eux à l'ensemble des artistes qui s'y produisent. Leur dynamisme est essentiel à l'économie mais aussi à l'attractivité de la vie nocturne parisienne », Frédéric Hocquard, conseiller délégué auprès du Premier adjoint, en charge des questions relatives à la nuit.

« L'emploi des artistes est une priorité pour Paris. Cette adhésion au GIP Café Culture démontre l'engagement de la Ville de Paris contre les difficultés rencontrées par les artistes. Œuvrer pour la qualité de l'emploi des artistes, c'est agir concrètement pour l'accès de tous à la culture. » Pauline VERON, adjointe à la Maire de Paris en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi.

- **La réalisation d'un support d'information numérique sur paris.fr à l'attention des artistes**, rassemblant l'ensemble des informations et des ressources sur l'insertion et l'emploi artistique à Paris (démarches, dispositifs, guichets, etc).

Informer sur la diversité de l'offre musicale à Paris et valoriser le contenu artistique

- **La création d'une communauté numérique de musiques actuelles via la mobilisation de l'ensemble des outils numériques de la Ville de Paris :**
 - Création d'une rubrique musique sur l'agenda culturel *Que faire à Paris* avec mise en avant du contenu musical parisien (artistes, labels, salles, festivals) : agendas, vidéos, etc.
 - Réalisation d'une playlist *Mairie de Paris* en lien avec la filière, suivant l'actualité musicale parisienne.
 - Création d'un social media event en 2016 sur la musique, à l'instar de celui sur la nuit en 2015.
 - Organisation d'une journée d'information, destinée au réseau professionnel, sur les outils de communication de la Ville qui sont à sa disposition.

- **Le soutien de la Ville au Festival Paris Music en 2016.** La première édition de ce festival se déroulera du 17 au 19 mars prochains. Son ambition est de créer un temps fort à Paris autour de la création musicale. Sur le modèle de la *Semaine de la mode*, cet événement fédérateur aura pour objectif d'être une véritable vitrine pour les artistes, les labels, les éditeurs et producteurs de spectacles.